



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 De la Commune de ANDON**

Nombre de membres
 En exercice : 15
 Présents : 12
 Représentés : 2
 Votants : 14
 Date de la convocation :
 12/08/2014

Séance du 18 août 2014

Date d'affichage le :
 18/08/2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit août, à quinze heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Mairie de ANDON, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur David VARRONE 1^{er} Adjoint au Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales

Présents :

VARRONE David	HELIN Laetitia	CABRI Hélène
CAMPOS Cyril	CRAYON Aline	AUBERT Valérie
DALMASSO Eric	REBUFFEL Patrick	VALETTA Philippe
KLUTHAUSEN William	BOUX Jannick	
DELLAPINA Alain		

Absents, excusés ou représentés :

Michèle OLIVIER excusé a donné pouvoir à David VARRONE
 Thierry BARDIN excusé a donné pouvoir à Cyril CAMPOS
 Marine FERRIERI, absente, non excusée

Secrétaire de séance : Laetitia HELIN

OBJET :

Aménagement de la forêt communale de Andon pour la période 2015-2034

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire informe le conseil municipal de la commune de Andon du contenu du document démenagement de la forêt communale pour la période 2015-2034, que l'ONF a élaboré en concertation avec lui.

Il lui précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement, et que, seulement alors, il décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Ouï cet exposé,
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à 14 voix pour l'unanimité des membres présents et représentés approuve le projet qui lui a été présenté.

Il charge l'ONF d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public, conformément aux dispositions des articles D212-6 et D201-1 2° du Code Forestier et de le transmettre aux services de l'Etat, en vue de sa mise à disposition sur les sites internet de la Sous-Préfecture de Grasse.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Fait à ANDON le 18 août 2014

Certifié exécutoire compte tenu
 de la transmission en Sous Préfecture
 Fait à ANDON le 18 août 2014
 Le Maire, Michèle OLIVIER

le 1^{er} Adjoint, D. Varrone